

Vos questions / nos réponses

## Mon fils de 14 ans et le cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/07/2014 07:04

Bonjour,

J'ai trouvé une barrette de shit dans les affaires de mon fils de 14 ans. Je lui ai posé la question de savoir si il fumait ou si il revendait de la drogue (sans lui parler de ma découverte). Les yeux dans les yeux il m'a affirmé que non. C'est vrai qu'à la maison il ne fume pas et ne sent pas le tabac quand il rentre. Mais ces dernier temps je trouve qu'il repond beaucoup et de façon agressive. De plus ce mois-ci il m'a demandé son argent de poche mensuel (15 euros) avec insistance...

Je ne controle ni l'utilisation de son argent de poche ni les amis qu'il frequente lors de ses sorties l'après-midi (les cours sont terminés depuis le 23 juin).

J'ai tendance à lui faire confiance mais je lui ai rappelé quand même que c'était interdit par la loi et que ce n'était pas une bonne chose pour lui.

Comment lui dire que je sais pour la barrette ? Que faire ? ne plus lui donner d'argent de poche, lui interdire les sorties, de voir certains amis ? d'aller voir le médecin pour en discuter? difficile, car il a une forte personnalité et il a son physique d'adulte (il mesure 1m85!)...et apparemment il refuse d'admettre les faits.

Merci pour vos conseils

---

### Mise en ligne le 07/07/2014

Bonjour,

Arriver à dialoguer au sujet du cannabis avec son fils adolescent n'est pas forcément facile, et cela peut être encore plus compliqué en fonction du contexte dans lequel vous avez trouvé cette barrette de shit. En effet, dans l'éventualité où vous auriez fouillé ses affaires, cela peut être perçu comme intrusif, et être nuisible à un réel dialogue pour aborder le sujet de ses consommations.

Si vous faites le choix de lui dire que vous avez trouvé cette barrette de shit, il peut être pertinent de tenter de saisir dans quel contexte il fume, à quelle fréquence, mais aussi et surtout ce qu'il recherche à travers ces consommations. Certains peuvent en effet fumer par plaisir, d'autres pour expérimenter, ou encore parce que les effets peuvent venir apaiser un mal-être, ceci parmi tant d'exemples possibles.

Lui supprimer son argent de poche et lui interdire les sorties seraient avant tout des sanctions, ceci ne pouvant pas l'empêcher de fumer à d'autres moments, si tel est son choix. Partant de ce constat, le plus adapté

peut être de tenter de se détacher de tout jugement pour aborder le sujet, de comprendre si ces consommations cachent un mal-être ou si cela est plus de l'ordre d'une consommation festive ou d'une expérimentation souvent fréquente à cet âge.

Plutôt que de lui proposer de voir un médecin, à moins qu'il se sente réellement en confiance avec son médecin traitant, peut-être serait-il envisageable de l'inviter à faire le point sur ses consommations en nous contactant. Si vous faites le choix de poser une sanction, il peut être mieux de le faire dans un second temps, tout en lui expliquant pourquoi vous le faites. La sanction posée, l'essentiel est de garder le dialogue ouvert, tout en restant vigilant sur le sujet vu son jeune âge.

Nous avons conscience que malgré ces quelques conseils il peut vous paraître difficile de les mettre en application. Sachez que vous pouvez nous contacter par téléphone pour avoir un échange plus approfondi: cela pourra permettre à l'un de nos écoutants de mieux vous conseiller en ayant connaissance des éléments plus précis sur le contexte de cette situation. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13, l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

---